

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE EMPLOI ET FORMATION DE LA FÉDÉRATION DES ESH

SEANCE DU MERCREDI 18 MARS 2015

Collège Salariés

Présents

Antonio MARTINS, CFDT, Suppléant
Sébastien GACHE, CFDT, Titulaire
Jean-Louis DUMAS, CGT, Suppléant
Chantal JOUANNEAUX, CGT-FO, Titulaire
Jocelyne SYLVA-MENDY, CFE-CGC, Suppléante
Stéphane DUBOS, CFTC, Titulaire
Patrice PICAUD, CFE-CGC, Titulaire

Absents excusés

Jean-Jacques GRANDCOIN, CGT, Titulaire
Patricia CAMPIN, CGT-FO, Suppléante
Cynthia DUBOIS, CFTC, Suppléante

Collège Employeurs

Philippe DE NIJS
Odile LE VEN
Didier POUSSOU
André INDIGO

Valérie FOURNIER
Sébastien COLIN
Jean-Claude QUEMIN
Elisabeth ESTIGNARD
Philippe VAREILLES
Nicolas MULLER
Marc LELIEVRE
François MELIN
Christine JUILLAND

En présence de Cyril PATTEGAY et Sylvain JULHES, UNIFORMATION

Sandrine ALOZY, Directrice du Pôle Ressources Humaines et secrétaire de la CPNEF

Ouverture des travaux à 11h15 sous la présidence de Monsieur Philippe DE NIJS.

Il a été décidé d'un commun accord entre les représentants des délégations salariés et employeurs ce qui suit :

1. Validation du relevé de décisions de la séance du 11/02/2015

Cf. annexes 1 et 2

Décision des membres de la CPNEF : le relevé de décisions est validé à l'unanimité

2. Fonds paritaire mutualisé des esh plan de formations 2015

Point d'étape sur le déploiement du plan de formations 2015 : inscriptions, calendrier, budget

Présentation en séance du tableau de suivi du déploiement du plan de formations pour 2015 :

- Page 1 : état d'avancement
- Page 2 : projection

Au 16/03/2015, 730 stagiaires sont inscrits aux actions de formations proposées.

Propositions de modifications du plan de formations :

- Demandes en instance : certaines esh sollicitent l'organisation de sessions de formation supplémentaires,
- Propositions de nouvelles actions à déployer :
 - o Projets cofinancés au niveau européen (en lien avec la mission Europe de la Fédération des esh),
 - o Actions de formations non attribuées dans le cadre du premier appel d'offres.
- Parcours Franchir : le financement des cycles de formation pour les gardiens d'immeubles réalisés par Franchir est assuré en période de professionnalisation. L'estimation budgétaire au moment de la création du projet de plan de formation 2015 était basé sur un financement de la période de professionnalisation à hauteur de 18€/heure par UNIFORMATION. Or, le conseil d'administration de l'OPCA a décidé en décembre 2014 de financer la période de professionnalisation à hauteur de 12€/heure.

En conséquence, et afin de financer les projets sus-mentionnés, il convient de compléter le budget du Fonds paritaire de formations à hauteur de 100K€. Il est proposé de prélever ces fonds supplémentaires sur les reliquats de fonds mutualisés 2013.

Décision des membres de la CPNEF : les membres de la CPNEF décident à l'unanimité :

- De valider le plan de formations modifié,
- De lancer un nouvel appel d'offres pour choisir les prestataires chargés d'animer les nouvelles actions de formation,
- D'affecter 100K€ de l'enveloppe des reliquats de fonds mutualisés 2013 au budget du fonds paritaire de formations pour 2015.

3. Taux de prise en charge UNIFORMATION

Cf. annexes 3 et 2

Validation des taux de prise en charge des différents dispositifs de formation sur la base des délibérations du Conseil d'Administration d'UNIFORMATION

Pour rappel, les taux en vigueur dans nos accords de 2005, 2007 et de 2011, sont les suivants :

« Sur la base du bilan communiqué par l'organisme paritaire collecteur agréé sur la consommation des fonds disponibles au titre de la collecte professionnalisation mutualisée et des simulations intégrant les prévisions sur les années suivantes la CPNEF pourra, par simple décision prise au sein de cette instance, confirmer ou faire varier ces mêmes barèmes forfaitaires [des Périodes et Contrats de Professionnalisation] dans l'intervalle suivant minimum 9,15 €/ heure, maximum 20 €/ heure ».

Débats en séance sur les modalités de financement et éclairages des représentants UNIFORMATION.

Deux solutions sont proposées pour augmenter le financement des périodes de professionnalisation :

1. Le taux de financement des périodes de professionnalisation décidé par le CA UNIFORMATION est de 12 €/heure. Il est possible de prévoir un complément de financement en mobilisant les fonds conventionnels de la branche (par exemple d'éventuels reliquats de fonds mutualisés),
2. La branche professionnelle peut décider de prévoir un taux de financement différent (cf. texte de l'accord de branche ci-avant). Dans ce cas, la Conseil d'Administration d'UNIFORMATION doit délibérer sur cette demande spécifique de la branche des esh.

La réflexion porte sur les périodes de professionnalisation pour lesquelles la branche des esh sollicite un financement à hauteur de 18€/heure et les contrats de professionnalisation (15€/heure).

Cyril PATTEGAY, UNIFORMATION, propose de transmettre une note technique sur ce point aux membres de la CPNEF afin qu'une décision soit prise lors de la réunion plénière d'avril 2015.

4. Fonctionnement du CFESS

Débats en séance

Proposition de mode opératoire transmise ce jour par les membres de la délégation salariés :

Gestion du CFESS : les représentants des organisations syndicales proposent les modalités suivantes de gestion des fonds issus du CFESS :

o Proposition de répartition du budget Prévisionnel 2015 (170 000€) :

Budget	Répartition	170 000.00 €	Part salaires 35%	Formation ... 65%
Indépendants	3%	5 100 €	1 785, 00 €	3 315,00 €
Syndicats ESH	97%	164 900 €	57 715.00 €	107 185.00 €
CFDT	29.38%	48 447,62 €	16 956,67 €	31 490,95 €
CGT	25.35%	41 802,15 €	14 630,75 €	27 171,40 €
CGT FO	23.26%	38 355,74 €	13 424,51 €	24 931,23 €
CFTC	13,23%	21 816,27 €	7 635,69 €	14 180,58 €
CFE CGC	8,79%	14 494,71 €	5 073,15 €	9 421,56 €

IMPORTANT : Les budgets non dépensés durant l'année viendront alimenter le budget global de l'année suivante, ils seront répartis de manière proportionnelle à la représentativité.

Suivi au sein de la CPNEF :

Un référent est désigné par chaque Organisation Syndicale (en cas d'absence son suppléant CPNEF le remplace).

Il est le lien entre son OS et UNIFORMATION : sa mission sera de valider les demandes de formations CFESS de son Organisation et de suivre le respect des budgets alloués.

Un suivi de l'évolution budgétaire du CFESS sera effectué en CPNEF chaque trimestre (voire plus en cas de circonstances exceptionnelles).

Les demandes émanant de salariés non syndiqués seront examinées systématiquement par la CPNEF (transmission par Uniformation à la CPNEF).

Constitution des dossiers CFESS des Organisations Syndicales :

Les demandes de formation devront mentionner un budget prévisionnel, et les informations suivantes ;

- Nombre de salariés
- Organisation syndicale
- Organisation de formation
- Objectifs
- Nombre de jours
- Montant prévisionnel des frais pédagogiques
- Montant prévisionnel des frais annexes (Hébergement Restauration, location matériel et salle)
- Montant prévisionnel des remboursements des salaires (25€/salariés/Heures)
- Montant prévisionnel des frais liés au transport.
- Les Pièces Comptables de fin de stage
- Le nombre de salariés
- Fiche de présence mentionnant le nom, le prénom, l'entreprise du stagiaire, et la signature du stagiaire par demi-journée.
- Une fiche individuelle par salarié avec mention : adresse, entreprise, fonction, catégorie. dépenses restaurant, dépenses de transport, dépenses d'hébergement
- Les factures Pédagogiques des prestataires
- Les factures des frais annexes.

MODALITE UTILISATION CFESS

- **Les Organisations Syndicales gèrent leur fond CFESS.**

1. *Les dates de formations organisées par les OS sont portées à la connaissance des salariés.*
2. *Les salariés déposent auprès de leurs employeurs leur demande de congés formation au minimum 6 semaines avant la date de celle-ci.*
3. *L'employeur valide l'absence sous réserve de prise en charge par Unifformation .A cet effet Unifformation va établir un formulaire de lettre type d'accord préalable dans ce sens à l'intention des ESH.*
4. *Les Organisations Syndicales recensent les formations sollicitées et les valident après chiffrage afin de les soumettre à Unifformation .*
5. *Unifformation confirme que la formation s'inscrit dans l'enveloppe allouée au Syndicat et la valide auprès du prestataire formateur.*
6. *A l'issue de la formation l'organisateur fait parvenir l'ensemble des documents liés a celle-ci (feuille de présences, coût formation, déplacements, restauration et hébergements) pour remboursement à UNIFORMATION.*
7. *A partir de la date effective de la formation (délivrance de l'attestation à l'employeur), les ESH ont 2 mois pour retourner leur demande de remboursement de salaire des cessionnaires ayant participé à la formation au delà de ce délais les ESH devront assumer leur cout.*

Les représentants de la délégation employeurs prennent acte des modalités de gestion du CFESS proposées.

Les représentants UNIFORMATION s'engagent à :

- mettre en œuvre cette procédure,
- créer le formulaire de demande.

Informations et questions diverses

- **Accord de financement du projet d'étude « Développement de l'emploi des jeunes et de l'alternance » par UNIFORMATION**

Cf. annexe 5

Calendrier de mise en œuvre à définir

- Fonds mutualisés : reliquat 2013 (consommation à hauteur 349.649€ au 02/03/2015)

Répartition selon l'année du début de la formation

ANNEE	MONTANT ACCORDE CP	Nombre de N° ICOM
2014	98 761 €	45
2015	260 888 €	69
Total général	359 649 €	114

Répartition par Thème

THEME	MONTANT ACCORDE CP	Nombre
AMIANTE	35 357 €	7
INFO	77 706 €	36
JUR	44 946 €	25
PROXI	77 664 €	13
QUAL	91 720 €	14
RH	21 498 €	14
NRJ	10 758 €	5
Total général	359 649 €	114

Répartition par Section Financière

SECTION FI	MONTANT ACCORDE CP	Nombre
10-49	41 701 €	20
50+	310 968 €	89
300+	6 980 €	5
Total général	359 649 €	114

Clôture de la séance à 13h00 heures.